

Services à la famille
et Logement
Manitoba

Rapport annuel
2005-2006



The document is also available in English.



**Ministre des
Services à la famille et du Logement**

Palais législatif
Bureau 357
Winnipeg, (Manitoba) R3C 0V8
CANADA

Septembre 2006

Son Honneur John Harvard, C.P., O.M.
Lieutenant-gouverneur du Manitoba
Bureau 235, Palais législatif
Winnipeg (Manitoba)
R3C 0V8

Monsieur le Lieutenant-gouverneur,

J'ai le plaisir de vous présenter le Rapport annuel du ministère des Services à la famille et du Logement de la Province du Manitoba pour l'exercice 2005-2006.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Lieutenant-gouverneur, l'expression de ma haute considération.

Christine Melnick



(Page 4 laissée en blanc intentionnellement)

Septembre 2006

L'honorable Christine Melnick
Ministre des Services à la famille et du Logement
Palais législatif, Bureau 357

Madame,

J'ai l'honneur de vous présenter le Rapport annuel du ministère des Services à la famille et du Logement pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2006.

Au cours de l'exercice 2005-2006, le ministère a poursuivi ses travaux au nom des enfants et des familles, des citoyens et des citoyennes à faible revenu et des personnes handicapées. Il a continué de travailler avec les nouvelles régies des services à l'enfant et à la famille pour mettre en œuvre la Commission d'enquête sur l'administration de la justice et les Autochtones – Initiative de protection de l'enfance et pour terminer le transfert des cas au nouveau système. Le ministère a progressé dans le domaine des garderies en augmentant le salaire des éducateurs de la petite enfance, en finançant plus de places dans les garderies et en offrant un meilleur choix aux parents.

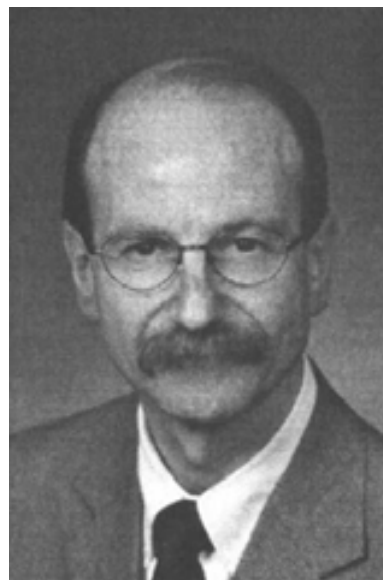
Le ministère a continué d'améliorer les avantages accordés aux bénéficiaires de l'Aide à l'emploi et au revenu en introduisant les Prestations pour les coûts de l'énergie dans le Nord et en excluant du calcul du revenu les indemnités payées aux anciens élèves des pensionnats et les comptes d'accumulation d'actifs. Par le biais de la Société d'habitation et de rénovation du Manitoba, le ministère a poursuivi ses travaux avec d'autres paliers de gouvernement pour lancer des projets animés par la collectivité et les quartiers et conçus pour accroître l'offre de logements de prix abordable pour les citoyens et les citoyennes à faible revenu.

En ce qui concerne les Services aux personnes handicapées, le ministère a continué de mettre en œuvre le document intitulé *Citoyens à part entière : une stratégie manitobaine pour les personnes ayant des déficiences* et il a accru le soutien aux services destinés aux personnes handicapées, y compris les programmes visant à appuyer plus d'adultes en milieu de vie communautaire et dans les programmes de jour. Le ministère a entrepris un examen des modèles de financement des services en résidence et des services de jour dans le cadre de l'Aide à la vie en société et des Services à l'enfant et à la famille, afin de s'assurer que les organismes ont les ressources voulues pour assurer les services nécessaires.

Dans le rapport de cette année, nous sommes heureux d'inclure une nouvelle partie sur la *Mesure du rendement*. Cependant, le résumé intitulé *L'année en bref* qui décrit le degré de progression du ministère vers ses objectifs, n'a pas été inclus dans le présent document. Le ministère a publié séparément son *Rapport provisoire de 2006* qui fournit des renseignements plus détaillés à cet égard. Il demeure résolu à offrir des services sociaux qui encouragent l'accroissement de l'autosuffisance et de l'indépendance, qui protègent les enfants, les familles et les collectivités et qui favorisent le développement sain et le bien-être des citoyens et des citoyennes.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, mes respectueuses salutations.

Milton Sussman



(Page 6 laissée en blanc intentionnellement)

Table des matières

Titre	Page
Lettre de la ministre	3
Lettre d'accompagnement du sous-ministre	5
Table des matières	7
Préface/Introduction	11
Structure du rapport	11
Vision, mission, objectifs et principes directeurs	11
Vue d'ensemble	12
Organigramme en date du 31 mars 2006	14
Structure de prestation des services dans les régions rurales et du Nord, en date du 31 mars 2006	15
Structure de prestation des services dans la région de Winnipeg, en date du 31 mars 2006	16
Développement durable	17
Critères de mesure du rendement	19
Soutien au ministre et à la direction générale	21
Commission d'appel des services sociaux	23
Gestion des ressources humaines	24

Titre	Page
Division de l'administration et des finances	27
Services administratifs et financiers	27
Technologies de l'information	29
Politique et planification	30
Section de la responsabilisation et du soutien des organismes	32
Bureau des personnes handicapées	34
Division de l'emploi, du revenu et du logement	36
Initiatives stratégiques et soutien des programmes	36
Services ministériels	37
Programmes d'aide à l'emploi et au revenu	40
Bureau de logement du Manitoba	49
Société d'habitation et de rénovation du Manitoba	51
Programmes de logement	52
Division des services aux personnes handicapées	60
Initiatives stratégiques et soutien des programmes	61
Programmes pour adultes et enfants	63
Bureau du commissaire aux personnes vulnérables	81
Division des services à l'enfant et à la famille	84
Initiatives stratégiques et soutien des programmes	85
Services de protection des enfants	87
Aide aux familles et aux communautés	98

Division de la prestation de services dans les communautés	118
---	------------

Aide à la prestation de services	118
Services ruraux et du Nord	120
Services à Winnipeg	122
Services provinciaux	124
Centre manitobain de développement (CMD)	125
Services à l'enfant et à la famille de Winnipeg	128

Renseignements financiers	133
----------------------------------	------------

Sommaire des recettes en fonction de la source	133
Sommaire des dépenses et de l'effectif des cinq derniers exercices par crédit	134
Rapprochement	135
Sommaire des dépenses	136

Annexe

Société d'habitation et de rénovation du Manitoba – États financiers

(Page 10 laissée en blanc intentionnellement)